

**Introduction**

Avec l’appui de la coalition internationale de lutte contre Daech[[1]](#footnote-1), le peuple, le gouvernement et les forces armées de l’Iraq sont parvenus à mettre un terme à la mainmise territoriale effective exercée par Daech sur leur pays. Pendant les années qui ont précédé et suivi 2003, l’Iraq a été le théâtre de conflits, mais ce sont les actes terroristes commis par Daech depuis 2014 qui ont constitué la manifestation de violence interne la plus atroce à ce jour. Le pays doit à présent saisir la nouvelle occasionqui s’offre à luide mettre en place un système politique responsable et ouvert à tous, au service de l’ensemble des communautés, des régions et des confessions, un système qui préserve la diversité du pays et en renforce l’ordre démocratique. Cela est essentiel pour restaurer la confiance entre le peuple et son gouvernement et pour éviter un retour au sectarisme, qui divise, et au séparatisme.

Les trois années de lutte contre Daech ont laissé leurs stigmates sur le pays. On citera notamment le grand nombre de victimes civiles et militaires, les importants traumatismes et souffrances humaines engendrés, les millions de personnes encore déplacées, la destruction du tissu social, surtout dans les communautés frappées par le conflit, la destruction massive des infrastructures publiques et privées et la précarité de la situation financière et économique. Le gouvernement et le peuple iraquiens doivent désormais relever nombre de défis. Il est capital que l’Iraq relève ces défis dans l'intérêt du pays lui-même, du Moyen-Orient et de la communauté internationale tout entière, qui ont tous subi les conséquences de la crise et sont tous susceptibles de pâtir d’une instabilité qui perdurerait en Iraq.

Il est de l'intérêt vital de l’UE en particulier de veiller à ce que l’Iraq ressorte renforcé de cette crise. Ne pas lutter contre les causes profondes de la crise aurait pour effet de nuire à l’unité du pays, à sa sécurité, à son ordre démocratique, ainsi qu’à son développement économique et ruinerait les efforts du gouvernement iraquien en matière de réformes et de réconciliation. Pareil scénario ne ferait très probablement qu’accroître le clivage confessionnel et les tensions ethniques. Non seulement l’Iraq resterait un refuge pour le terrorisme constituant une menace directe et continue pour la sécurité de l’UE, mais le pays plongerait alors dans une nouvelle crise dont les conséquences humanitaires auraient des retentissements sur les pays voisins et l’UE, notamment sous la forme d’une migration irrégulière. Il est dès lors essentiel que l’UE et la communauté internationale continuent d’apporter leur soutien à l’Iraq en ces heures critiques.

En mettant l’accent sur les moyens de contribuer à relever les défis spécifiques auxquels l’Iraq fait désormais face, la présente communication, fondée sur les objectifs plus larges de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE[[2]](#footnote-2) et s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la stratégie régionale de l'UE de 2015 pour la Syrie et l'Iraq ainsi que pour la menace que constitue Daech[[3]](#footnote-3), constitue, après le combat territorial contre Daech, l’étape logique suivante de l’engagement de l’UE. Elle répond à la demande du Conseil des affaires étrangères de l'UE du 19 juin 2017[[4]](#footnote-4) concernant la présentation, par la haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la Commission européenne, d’une stratégie fixant des orientations pour les prochaines étapes de l’engagement de l’UE avec l’Iraq. Cette stratégie pour l’Iraq a trois grands objectifs:

1) définir les défis considérables auxquels l’Iraq est confronté;

2) déterminer les intérêts et les objectifs stratégiques de l’UE dans ses relations avec l’Iraq;

3) recenser les priorités de l’action de l’UE en se fondant sur le soutien actuel de l’Union, en mettant avant tout l’accent sur l’octroi d'un soutien de l'UE pour relever les défis les plus immédiats liés aux déplacements continus de populations, à la stabilisation et à la réconciliation, conformément aux priorités du gouvernement iraquien. La bonne mise en œuvre de la stratégie reposera en dernier lieu sur la volonté politique des décideurs politiques du pays.

**1. Défis à relever par l’Iraq et contexte régional**

**1.1 *Le défi humanitaire, de la gouvernance locale et de la stabilisation***: l’Iraq doit faire face à un défi humanitaire aussi massif qu’immédiat. Pendant les trois années de conflit qu’a connu le pays, d'effroyables violations des droits de l'homme fondamentaux des populations locales, y compris des minorités, ont eu lieu, qui sont susceptibles de constituer des crimes contre l’humanité, tout en ayant nui gravement au tissu social du pays. **Plus de 3 millions d’Iraquiens restent déplacés à l’intérieur du pays,** et **des millions d’autres ont toujours un impérieux besoin d'aide humanitaire**. Il s’agit notamment des groupes vulnérables, tels que les enfants n’ayant pas reçu d’enseignement à temps plein depuis plusieurs années et les femmes soumises à des violences sexuelles. Le conflit a engendré une **destruction généralisée des infrastructures civiles**, y compris des systèmes d'adduction d’eau, des installations sanitaires et des écoles, tout en entraînant de graves pénuries de services de première nécessité. Il a également eu de graves répercussions sur l’environnement, du fait de la pollution des sols et des eaux souterraines, et des retombées sur la santé humaine et les moyens de subsistance.

Les premiers efforts iraquiens et internationaux visant à stabiliser les zones libérées ont été couronnés de succès, deux millions de personnes déplacées ayant d’ores et déjà regagné leur lieu d’origine, dans l'ordre et le calme pour la plupart. Beaucoup reste à faire cependant pour que les trois millions de citoyens toujours déplacés retournent chez eux. Afin de permettre le retour sûr, volontaire, digne et non discriminatoire des personnes déplacées, le gouvernement iraquien doit garantir la sécurité, mener des actions de déminage, restaurer les services et les infrastructures de base, offrir des moyens de subsistance et garantir de toute urgence la mise en place d’une gouvernance civile responsable et représentative dans les zones libérées afin de restaurer la confiance. Il est crucial également de résoudre les problèmes liés aux documents d'identité, au droit au logement, aux droits fonciers et aux droits de propriété, afin de garantir une stabilisation à long terme réussie. Il faudra pour cela relever des défis sur les plans politique, sécuritaire, financier et logistique. Dans certaines régions récemment libérées, déjà, le rétablissement de l’état de droit dans le respect total des droits de l’homme s’est heurté à des difficultés. Pour garantir l’efficacité des processus de stabilisation et de reconstruction, il convient parallèlement de rechercher une réconciliation politique, de répondre aux revendications et de remédier aux vulnérabilités qui ont favorisé l’émergence de Daech. Ces mesures devraient aussi permettre de limiter le risque éventuel de voir ces processus jouer un rôle de catalyseur dans de nouvelles tensions entre communautés.

**1.2 *Le défi de la sécurité*** est double: défendre la société iraquienne face à des attaques terroristes persistantes et empêcher la fragmentation de facto des structures de sécurité. L’effondrement de pans entiers de l’armée iraquienne en 2014 face à la rapide expansion de Daech a contraint les autorités politiques et religieuses iraquiennes à inciter les citoyens iraquiens à rejoindre des groupes armés existants ou nouvellement créés, sous la bannière des «Forces de mobilisation populaire», recourant à ce procédé exceptionnel et urgent aux fins d’aider les forces de sécurité iraquiennes à stopper l’expansion de Daech et à regagner le terrain perdu. Si l’Iraq a conservé une armée nationale très qualifiée, celle-ci n’en est pas moins réduite à un petit noyau nécessitant un soutien structurel supplémentaire. Composées notamment des Peshmerga de la région du Kurdistan iraquien, les forces gouvernementales iraquiennes ont reçu un important soutien international, dont du matériel et des formations au combat immédiat contre Daech. Toutefois, après des années de conflit, qui ont entraîné la militarisation de la police iraquienne, il importe de réformer cette dernière afin de doter le pays de forces de l'ordre civiles responsables et respectueuses de l’état de droit et des droits de l’homme, propres à établir la confiance entre toutes les communautés. **Une réforme effective et en profondeur du secteur de la sécurité,** tant dans la sphère militaire que civile, **fait désormais partie des priorités absolues**, son but étant de consolider les prérogatives et la légitimité de l’État et de permettre un contrôle efficace du territoire, tout en faisant obstacle aux menaces terroristes et criminelles. Elle devrait prévoir des mécanismes propres permettant la réinsertion dans la société d’une part importante des soldats mobilisés. La consolidation de l’état de droit et l’amélioration des normes en matière de droits de l’homme sont également essentielles pour limiter le risque de voir resurgir de nouveaux cycles de violence.

**1.3 *Le défi politique:*** dans une certaine mesure, le succès initial de Daech a révélé la fragmentation politique de l’Iraq consécutive aux situations de crise précédentes, fragmentation qu’il a en définitive contribué à renforcer. Le maintien et le renforcement del’unité, de la sécurité et du développement du pays sont dès lors plus importants que jamais: **la réforme politique et la réconciliation nationale** devraient rester **au cœur des efforts de la classe politique iraquienne.** Le gouvernement a déjà présenté, en septembre 2014, un programme de réformes ambitieux pour parer aux besoins les plus pressants; il doit être mis en place à tous les niveaux du pays. Les piliers de ce programme sont la lutte contre la corruption et la distribution équitable de la richesse nationale, la consolidation de l’état de droit et le respect absolu des droits de l'homme, ainsi que la réconciliation nationale et l'ouverture politique. Toutefois, sa mise en œuvre a été retardée, non seulement par la nécessité de mettre l’accent sur la campagne contre Daech, mais aussi par les divisions politiques au sein du pays et par le problème permanent et systématique de la corruption et du népotisme. Le gouvernement iraquien devra à tout prix restaurer la confiance dans le système politique, lutter contre la fragmentation du pays et en consolider l’unité, en s’appuyant sur les initiatives qu’il a déjà prises. Plutôt qu’une simple politique des retours, une politique nationale globale en matière de réintégration sociale, politique et économique des populations, en particulier dans les régions touchées par le conflit, devra être mise en œuvre si l’on veut éviter de reproduire les conditions ayant mené à la montée de Daech. **La situation des nombreuses minorités en Iraq** doit également être traitée d’urgence, afin de préserver la diversité de la société iraquienne, de même que son unité et sa stabilité. Il sera tout aussi essentiel de régler les problèmes de la pauvreté et de l’exclusion sociale dans les régions qui n’ont pas été directement touchées par le conflit, y compris dans le sud du pays, car la stabilisation de l’Iraq passera par des progrès et un développement équilibrés dans l’ensemble du pays. Pour la stabilité à long terme du pays, il est fondamental de faire à nouveau preuve de détermination dans la recherche de solutions politiques négociées aux différends, qu’ils soient récents ou de longue date. L’une des priorités absolues consiste à faire en sorte que les **relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la région du Kurdistan** disposent de bases viables et stables, ce qui passe par un dialogue constructif sur toutes les questions pertinentes qui se posent sur les plans politique, sécuritaire et économique. Un tel dialogue doit avoir pour principe directeur que les parties évitent toute action unilatérale et veillent à la mise en œuvre intégrale de la Constitution iraquienne.

**1.4. *Le défi économique et financier:*** les réformes politiques et la réconciliation doivent être étayées par des politiques cohérentes en matière de développement économique et social qui bénéficient à tous les Iraquiens, et reposent sur un modèle équitable en matière de distribution des richesses et sur l'équité entre les générations. Jusqu’ici, les recettes pétrolières iraquiennes n’ont pas profité à l’ensemble du pays en raison de l’optimisation de la rente, de la faible efficacité des entreprises publiques et de l’accent mis sur la consommation à court terme par un secteur public surdimensionné, dans un climat de corruption généralisée. En conséquence,l’Iraq souffrede faiblesses macroéconomiques persistantesqui demandent à être palliées de toute urgence, sachant qu’un **cadre budgétaire et monétaire sain est un facteur décisif pour la stabilité dans le pays**. Si l’Iraq est classé parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, ce classement repose toutefois sur le produit intérieur brut (PIB) par habitant, qui a chuté de 7 021 dollars US (USD) en 2013 à 4 533 USD en 2016 et qui ne reflète pas la dure réalité, à savoir qu’un quart de la population vit désormais en dessous du seuil de pauvreté. Au cours des trois dernières années, l’augmentation moyenne de la production pétrolière, qui avoisinait les 4,5 millions de barils par jour en 2017, a soutenu l’économie et les recettes de l'État. Toutefois, le choc combiné de la baisse des prix du pétrole et du conflit armé a fait entrer en récession l’économie non pétrolière et a conduit à un énorme déficit des finances publiques de 14 % du PIB en 2016. Parallèlement, le gouvernement a conclu un accord de confirmation avec le Fonds monétaire international (FMI) en juillet 2016, qui lui fournit une aide de 5 300 000 000 USD, dont 2 100 000 000 USD ont été décaissés à ce jour. Le G7, UE comprise, a soutenu cet arrangement, qui est subordonné à un programme de réformes budgétaires et économiques. Fin 2017, la poursuite de l’accord de confirmation du FMI est remise en question, car la politique budgétaire du gouvernement iraquien ne tient pas suffisamment compte du programme de réformes convenu. L’échec du programme compromettrait la capacité de l’Iraq à faire face à ses obligations financières et réduirait à néant l’important appui fourni par le G7.

L’économie iraquienne a globalement été en récession en 2017; si les perspectives pour 2018 sont légèrement plus favorables, elles dépendront de la situation sécuritaire du pays et du marché pétrolier. Pour 2017, l’Iraq avait convenu avec l’Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de réduire de 6 % sa production de pétrole, ce qui a eu pour effet de limiter la croissance du PIB et de réduire les recettes publiques. Comme l’accord avec l’OPEP est reconduit, les recettes pétrolières ne devraient pas progresser sensiblement en 2018 et des mesures d’austérité plus strictes seront nécessaires pour satisfaire aux conditions de l’accord de confirmation et maintenir les finances publiques à flot. L’Iraq n’a, dès lors, d’autre choix que de parvenir à la stabilité macroéconomique indispensable et de s’acquitter de ses obligations financières en accélérant les réformes en matière budgétaire et de gouvernance qui étaient déjà en souffrance dès avant la crise sécuritaire. Le pays devra faire face à l’avenir à de lourdes charges économiques et financières pour relever les défis liés à la situation humanitaire, à la stabilisation et à la reconstruction (la facture de la reconstruction après Daech étant actuellement estimée par le gouvernement iraquien à 150 000 000 000 USD). Les coûts sociaux de la reconstruction seront considérables, notamment pour la réintégration des millions de personnes déplacées dans le pays, des personnes handicapées et traumatisées, des vétérans et des jeunes dont l’éducation a été interrompue. Le pays doit, de plus, mener un combat de longue haleine afin de créer des emplois pour une population jeune qui ne cesse de croître. La faiblesse des prix du pétrole est l’occasion de promouvoir la diversification économique, mais pareille transformation structurelle s’étale généralement sur de nombreuses années et il importe de prendre des mesures immédiates pour intégrer sur le marché du travail une population jeune en constante augmentation. Le secteur public ne peut plus leur fournir un emploi, comme il le faisait à l’ère des prix du pétrole élevés, d’où l’importance de développer un secteur privé solide et de favoriser les investissements directs étrangers (IDE), qui pourraient devenir un puissant moteur de la croissance et de la création d’emplois.

**1.5 *Le défi de la migration****:* l’Iraq est à la fois un pays d’accueil pour les réfugiés et un pays d’origine pour d’importants flux migratoires. Il accueille 250 000 réfugiés syriens, qui viennent s’ajouter aux 3 millions de personnes déplacées à l’intérieur du pays. Le grand nombre de ces derniers, associé aux conditions difficiles du retour vers les zones libérées et à une situation politique et économique volatile, augmente encore le risque d’un gonflement des flux migratoires, tant au sein de l’Iraq que vers l’Europe. Entre 2014 et 2016, plus de 135 000 Iraquiens sont arrivés clandestinement dans l’UE. Le nombre de demandes d’asile introduites par des ressortissants iraquiens dans l’UE s’est élevé à 125 286 en 2016. Une fois la déclaration UE-Turquie[[5]](#footnote-5) mise en œuvre, le nombre d’arrivées irrégulières dans l’UE a sensiblement baissé, mais le risque de migration irrégulière vers l’UE demeure élevé. Près de 7 500 Iraquiens sont arrivés irrégulièrement dans l’UE en 2017 (entre janvier et septembre). Jusqu’à présent, seule une faible proportion des Iraquiens séjournant clandestinement dans l’UE est retournée en Iraq[[6]](#footnote-6). On note toutefois une tendance soutenue aux retours volontaires de l’UE vers l’Iraq[[7]](#footnote-7). Dans le même temps, en raison notamment de l’amélioration de la situation en Iraq et de la défaite de Daech, le taux de reconnaissance des demandes d'asile[[8]](#footnote-8) est à la baisse, ce qui entraîne une augmentation du nombre d’Iraquiens faisant l'objet d'une décision de retour de l’UE.

**1.6 *Le défi régional****:* les relations de l’Iraq avec ses voisins joueront un rôle important dans la stabilité du pays et dans son programme de réformes politiques et économiques. L’Iraq a toujours été à la croisée des différences confessionnelles dans la région et il est dans son intérêt fondamental de ne pas les exacerber. L’ordre post-Daech offre à l’Iraq **de nouvelles possibilités de rééquilibrer le dialogue avec l’ensemble de ses voisins** et de réintégrer l’économie régionale, en s’appuyant sur les mesures positives prises jusqu’à présent par le gouvernement iraquien pour nouer le dialogue avec tous les pays voisins. Une telle évolution pourrait jouer un rôle déterminant dans l’apaisement et le désamorçage des tensions régionales, dans l’intérêt général de l’Iraq et de la région tout entière, y compris dans le contexte de la crise en Syrie.

**2. Les objectifs stratégiques de l’UE en Iraq**

Afin d’aider l’Iraq à surmonter ses difficultés intérieures, l’UE a recensé un certain nombre d’objectifs stratégiques qui guideront son aide à ce pays pour les cinq années à venir. Vu la multitude des défis à relever, l’UE devrait œuvrer à la réalisation de l’ensemble des objectifs parallèlement. Les objectifs stratégiques de l’UE devraient notamment consister à:

* préserver l’**unité, la souveraineté et l’intégrité territoriale de** l’Iraq;
* consolider le système politique iraquien en soutenant les efforts déployés par l’Iraq pour établir un **système de gouvernement à la fois équilibré, responsable et démocratique**, respectueux de l’état de droit et des droits de l’homme. Les améliorations apportées au secteur de la sécurité civile, en particulier aux services répressifs, et les efforts visant à rendre l’administration centrale et locale plus efficace et davantage comptable de ses actes constituent un pas essentiel dans cette direction;
* aider les autorités iraquiennes à élaborer et mettre en œuvre une réponse globale et stratégique aux besoins prioritaires du pays après l’épisode de Daech. Cela doit notamment passer par la fourniture d’une aide humanitaire, ainsi que d’un soutien au relèvement, à la stabilisation, au développement et à la reconstruction rapides du pays. Il convient qu’un tel soutien soit octroyé le plus délicatement possible, afin d’éviter tout retour de la violence;
* promouvoir en Iraq **une croissance économique durable, inclusive et fondée sur la connaissance,** capable de générer des emplois et d’offrir des perspectives économiques à une population de plus en plus jeune, conformément aux objectifs de développement durable;
* soutenir la résilience de l’État et de la société en Iraq au moyen de politiques nationales visant à promouvoir, entre autres, la diversité ethnique et religieuse du pays, le renforcement du **sentiment d’identité nationale et de la réconciliation** au sein de ses diverses communautés, en se fondant sur le principe de l’égalité des citoyens et sur le développement d’une société civile dynamique;
* promouvoir un **système judiciaire efficace et indépendant** en veillant à sa bonne mise en œuvre, de manière à améliorer globalement le respect de l’obligation de rendre des comptes, ce qui suppose notamment de rendre la justice pour les crimes perpétrés par Daech;
* établir un **dialogue en matière de migration** avec l’Iraq, afin de s’attaquer aux principales causes profondes de la migration irrégulière, d’aider les autorités iraquiennes à gérer efficacement les flux migratoires, notamment en renforçant la coopération dans les domaines prioritaires que sont la réadmission depuis l’UE d’Iraquiens en situation irrégulière (y compris en adoptant des procédures facilitant l’identification et le retour), l’assistance en matière de gestion des frontières, la facilitation des contacts avec la diaspora iraquienne dans l’UE, l’organisation de campagnes d’informations sur les risques de la migration irrégulière, ainsi que la lutte contre le trafic de migrants et la traite d’êtres humains;
* favoriser **les bonnes relations entre l’Iraq et tous les pays voisins** et promouvoir son rôle de contributeur à la paix régionale;
* continuer à renforcer **le partenariat UE-Iraq** dans sa globalité.

L’UE devrait s’efforcer d’atteindre ces objectifs en suivant, notamment avec ses États membres, une approche concertée au regard de ses politiques, en particulier dans les domaines de la politique de sécurité et de défense commune, du développement économique, de l’investissement et de la bonne gouvernance, du commerce, de l’assistance humanitaire et de la migration, tout en s’attachant à être en cohérence parfaite avec les efforts actuellement déployés par la coalition internationale de lutte contre Daech, les Nations unies, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI) et d’autres partenaires.

**3. Le soutien de l’UE à ce jour**

Depuis 2003, l’UE soutient l’Iraq dans sa transformation en un État démocratique ouvert à tous et ancré dans le respect de l’état de droit et des droits de l’homme. En 2012, qui plus est, l’UE et l’Iraq ont convenu d’établir un partenariat à long terme, sous la forme de l'accord de partenariat et de coopération (APC) entre l'UE et l'Iraq, qui a été provisoirement appliqué et qui entrera sous peu en vigueur[[9]](#footnote-9). Ces trois dernières années, l’UE a soutenu résolument le gouvernement iraquien dans sa lutte contre Daech et dans ses efforts pour réaliser les avancées lui faisant cruellement défaut en matière de réformes et de réconciliation, comme l’indiquait déjà la stratégie régionale de l'UE pour la Syrie et l'Iraq ainsi que pour la menace que constitue Daech, adoptée en 2015[[10]](#footnote-10). Au cours de la période 2014–2017, le seul soutien de l’UE s’est élevé au total à plus de 650 000 000 EUR. En allouant ces fonds, l’UE a toujours suivi une approche concernant l’Iraq dans son ensemble, incluant:

* une importante aide humanitaire et un soutien de grande ampleur à la résilience tenant compte des besoins et de la vulnérabilité, en faveur de toutes les populations frappées par le conflit, y compris dans les situations de déplacements et lorsque les gens ont pu retourner dans les zones reprises; l’UE a dirigé les efforts de sensibilisation en matière humanitaire destinés à protéger les civils durant et après les hostilités, en veillant au respect du droit humanitaire international, tout en soutenant l’octroi d’une aide et d’une protection humanitaires sur la base de principes;
* un appui à la stabilisation dans les zones libérées et au renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité. L’UE a fait office de coordinateur et de contributeur de premier ordre pour l'atténuation du danger lié aux explosifs;
* des services de conseil pour les efforts de réconciliation nationale et locale dans un cadre des droits de l’homme amélioré;
* un soutien à l’amélioration de la gouvernance locale et nationale;
* un soutien à une éducation inclusive, équitable et de qualité.

Cette approche s’est doublée d’efforts diplomatiques de l’UE visant à optimiser le soutien international à l’Iraq dans sa lutte pour éradiquer Daech.

**4. Mesures à prendre par l’UE à l’appui des objectifs stratégiques**

Afin d’atteindre ses objectifs stratégiques, l’UE devrait fournir un soutien à l’Iraq dans les domaines suivants:

**4.1 Poursuite de l’aide humanitaire et du soutien à la résilience en faveur des ressortissants iraquiens en situation de déplacement prolongé**

L’Iraq n’est pas un pays pauvre, mais les années de conflit et les efforts déployés pour éradiquer Daech l’ont fragilisé, faisant basculer de nombreuses personnes dans la pauvreté et laissant bon nombre d’Iraquiens sans ressources. C’est seulement à présent que les conséquences humanitaires du conflit, dans toute leur ampleur, deviennent pleinement visibles. Les capacités de réaction aux niveaux local et national sont au bord de la rupture et la mobilisation soutenue des acteurs internationaux est nécessaire; l’UE aspire à jouer un rôle moteur sur le plan de l’aide humanitaire et de l’aide au redressement rapide. Son objectif devrait donc être de contribuer à combler le déficit et de **permettre à l’État iraquien de mieux répondre aux besoins de sa population**.

L’aide humanitaire de l’UE en Iraq devrait continuer à aider et protéger tous les Iraquiens touchés par le conflit et promouvoir davantage leur protection conformément au droit national iraquien, au droit international humanitaire et aux principes directeurs sur le déplacement interne.

Un soutien supplémentaire de l’UE devrait être fourni pour veiller à remédier aux souffrances aiguës et à plus long terme des populations touchées par le conflit. À cet égard, il sera essentiel de fournir des services d’aide directe aux survivants souffrant de blessures physiques et de traumatismes, aux victimes de violences à caractère sexiste ou sexuel liées au conflit, aux familles ayant perdu des proches dans les combats, ainsi qu’aux détenus et à leurs familles. L’aide humanitaire et l’aide à la résilience à plus long terme fournies par l’UE continueront également d’aider les autorités iraquiennes à venir en aide aux familles et aux personnes qui se sont trouvées empêchées de regagner leur région d’origine et qui ont fait l’objet de déplacements secondaires ou d’un déplacement prolongé en raison des conflits entre communautés. Il sera essentiel de fournir des services fondamentaux pour la subsistance et de mener des actions de sensibilisation pour trouver des solutions durables à leur situation de déplacement forcé. Afin d’aider l’Iraq à répondre à ses besoins en matière d’aide d’urgence aussi rapidement et efficacement que possible, l’UE devrait chercher à faire le meilleur usage possible des différents instruments dont elle dispose et à les faire interagir au mieux.

**4.2 Faciliter la stabilisation des territoires libérés et le redressement rapide afin de soutenir le retour sûr, volontaire et digne des personnes déplacées**

Un objectif majeur pour l’UE dans les 18 premiers mois suivant la défaite de Daech sur le plan territorial devrait être de soutenir les efforts déployés par le gouvernement iraquien pour **stabiliser les zones libérées** et **faciliter le retour sûr, en connaissance de cause, volontaire et digne des citoyens déplacés**, y compris des personnes appartenant à des minorités, dans leurs foyers dans les plus brefs délais. Cela est essentiel pour lutter contre la désillusion et le désespoir - terrain fertile pour l’extrémisme et la violence - que pourrait entraîner une situation de déplacement prolongé. La stabilisation et les retours sont aussi un facteur déterminant pour la stabilité à plus long terme et le maintien de la diversité du pays; ils agissent comme un frein à la migration irrégulière et à la fuite des cerveaux qui en résulte, qui ont une incidence négative sur les perspectives à long terme de la croissance iraquienne.

L’aide à la stabilisation fournie par l’UE devrait continuer à appuyer solidement les efforts en matière d’atténuation du danger lié aux explosifs (enlèvement des dispositifs piégés et des explosifs qui ont déjà causé la mort de civils qui rentraient chez eux); en effet, compte tenu de la contamination importante, il s’agit d’une condition préalable essentielle à un certain nombre d’autres activités de stabilisation. L’UE continuera de coordonner le sous-groupe chargé de l’atténuation du danger lié aux explosifs au sein du groupe de travail en charge de la stabilisation de la coalition internationale de lutte contre Daech, en mettant en œuvre la nouvelle approche mixte qui englobe toutes les ressources et toutes les capacités nationales et internationales en matière d’atténuation du danger lié aux explosifs disponibles en Iraq.

En outre, sous l’égide du gouvernement iraquien et avec l’appui de la coalition internationale de lutte contre Daech, des Nations unies et d’autres instruments appropriés, l’UE devrait fournir une assistance financière dans les domaines ci-dessous et mettre l’accent sur la pleine participation des femmes et des jeunes aux actions suivantes:

1. rétablissement des services publics prioritaires (électricité, eau et assainissement, soins de santé, y compris mesures destinées à assainir des sites pollués, etc.) et des infrastructures légères essentielles;
2. soutien aux moyens de subsistance qui constituent une source de revenus pour les ménages qui rentrent chez eux et qui peuvent contribuer à stimuler l’économie;
3. renforcement des capacités des administrations locales et mise en place d’une gouvernance efficace et d’une participation communautaire;
4. réconciliation entre les communautés: il est essentiel que le soutien à la stabilisation associe les personnes particulièrement vulnérables. Une aide plus efficace et plus fiable au moyen de la redynamisation des systèmes de protection sociale actuels sera dès lors indispensable.

**4.3 Restructuration du secteur de la sécurité civile et soutien à celui-ci, y compris en matière de lutte contre le terrorisme**

Une réforme en profondeur des secteurs de la sécurité civile et militaire de l’Iraq sera déterminante pour la stabilité à long terme. L’UE concentrera son soutien dans ce domaine sur le secteur de la sécurité civile, en s’appuyant sur les capacités de plusieurs États membres. Afin de regagner la confiance de ses citoyens, le gouvernement iraquien devra montrer sa capacité à assurer la sécurité et le respect de l’état de droit grâce à des forces de sécurité civiles régulières et fiables qui respectent les droits de l’homme, sont en phase avec les besoins des citoyens et constituent les seuls garants de la sécurité.

À cet égard, et pour répondre à la demande des autorités iraquiennes relative au soutien à la réforme du secteur de la sécurité, l’UE a déployé en Iraq, en novembre 2017, une **mission de conseil de l’Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq)[[11]](#footnote-11)** afin d’aider les autorités iraquiennes à renforcer les institutions publiques et la gouvernance conformément à la stratégie nationale de sécurité de l’Iraq. Cette mission organisée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l’UE permettra à cette dernière de fournir des conseils stratégiques au Bureau du conseiller pour les questions de sécurité nationale et au ministère de l’intérieur et d’évaluer la possibilité d’une future mobilisation plus large de l’UE. Des conseils stratégiques devraient être fournis sur la politique globale de sécurité, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, la lutte contre l’extrémisme violent et la réforme institutionnelle. Il s’agira également de promouvoir une coordination plus étroite entre la communauté internationale et les autorités iraquiennes compétentes concernant la mise en œuvre d’une réforme globale du secteur de la sécurité en Iraq. La mission collaborera donc étroitement avec les autorités iraquiennes, les institutions de l’UE et les États membres, ainsi qu’avec d’autres partenaires, notamment les Nations unies [programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et mission d’assistance des Nations unies pour l’Iraq (MANUI), entre autres], la coalition internationale de lutte contre Daech et l’OTAN, de manière à fixer des limites claires entre le soutien au secteur de la sécurité civile et le soutien au secteur de la sécurité militaire. Répondre aux besoins des anciens combattants devra faire partie intégrante de la réforme car il s’agit d’une question essentielle à la stabilisation du pays. Pour ce faire, il convient de leur offrir des perspectives d’éducation et d’emploi et de les réintégrer dans une société pacifique.

L’UE devrait également continuer à apporter un soutien constant aux vastes actions de lutte contre le terrorisme menées par la coalition internationale de lutte contre Daech ainsi que par les Nations unies, qui ont une incidence directe sur les efforts déployés par l’Iraq pour lutter contre l’extrémisme violent. Elle devrait s’efforcer de renforcer les capacités du pays à faire face aux menaces terroristes, par un dialogue sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme et par des mesures visant à lutter contre l’extrémisme violent, pouvant donner lieu à un soutien technique et à des conseils supplémentaires. L’Iraq figurant sur les listes tant de l’UE que du groupe d’action financière (GAFI) pour ce qui est des pays tiers à haut risque présentant des carences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux/le financement du terrorisme, il devrait également traiter cette question en priorité, en étroite concertation avec l’UE.

**4.4. Réforme politique, amélioration de la gouvernance, droits de l’homme et réconciliation**

L’objectif majeur des politiques de l’UE en Iraq consiste à aider le gouvernement iraquien à entreprendre des réformes politiques conduisant à une plus grande **ouverture politique** et à un **processus soutenu de réconciliation**.

Il est essentiel de progresser dans les réformes, conformément aux programmes de réformes du gouvernement iraquien de 2014 et 2015. L’accent doit être mis sur l’amélioration de la gouvernance politique démocratique, l’ouverture, le respect des droits de l’homme, l’égalité des citoyens, le partage équitable des ressources et la lutte contre la corruption; ces aspects sont essentiels à toute tentative de stabiliser le pays, de promouvoir la paix et de créer de la prospérité pour tous les Iraquiens. Jusqu’à présent, les réformes ont progressé lentement. Toutefois, certains signes encourageants montrent qu’une nouvelle impulsion en faveur des réformes voit le jour parmi la société civile et les citoyens iraquiens, comme en témoignent les manifestations publiques et les campagnes en ligne qui ont eu lieu, même lorsque le pays était aux prises avec Daech. Renforcé par la victoire contre Daech et le maintien de l’intégrité territoriale du pays, le gouvernement iraquien devrait saisir cette occasion pour redoubler d’efforts et œuvrer en faveur de la réconciliation après le conflit.

L’UE devrait continuer à soutenir les initiatives de réconciliation, le cas échéant, en coordination avec la mission MANUI. Un objectif central pour l’UE à cet égard devrait être de soutenir un processus de médiation et de dialogue non seulement au niveau national, mais également aux niveaux local et régional. Sous réserve que les efforts réalisés par le gouvernement fédéral en matière de réforme et de réconciliation progressent de manière satisfaisante, l’UE devrait être disposée à investir dans un soutien ciblé à la bonne gouvernance en faveur des institutions publiques iraquiennes qui sont représentatives et inclusives, qui reflètent l’identité iraquienne commune et qui évitent de satisfaire des intérêts sectaires particuliers. Un tel soutien institutionnel constituerait un complément essentiel aux efforts de réforme et de réconciliation entrepris par le gouvernement, qui poursuivent les mêmes objectifs et les rendent plus durables. L’UE est également disposée à fournir un soutien aux réformes politiques, au processus électoral mené dans le respect des normes et des engagements internationaux, ainsi qu’aux mesures d’accompagnement nécessaires destinées à **soutenir** les organisations de la **société civile**. La participation pleine et entière des acteurs de la société civile est essentielle à la réussite du processus de réforme. Une attention particulière devrait aussi être accordée à la **représentation appropriée des femmes, des jeunes et des personnes appartenant à des minorités**, par l’intermédiaire de plateformes adéquates permettant leur inclusion.

Les défis liés à la stabilisation et à la restauration de la sécurité et de la gouvernance dirigées par les autorités civiles dans les zones libérées ont fait ressortir des questions relatives aux futures relations entre les autorités fédérales et les gouvernorats, en particulier pour ce qui est du contrôle des forces de sécurité, des ressources et de la mise en place d’une gouvernance représentative et efficace au niveau local. L’UE est prête à soutenir toutes les mesures de décentralisation/déconcentration que l’Iraq peut souhaiter entreprendre dans le cadre constitutionnel fédéral, pour autant qu’elles fassent partie de la dynamique de réforme plus large. Elle est également disposée à renforcer les capacités en matière de gouvernance civile des autorités locales chargées de la stabilisation. Ce soutien serait fondé sur un plan à établir par le gouvernement iraquien.

**4.5 Règlement des différends entre le gouvernement fédéral et le gouvernement régional du Kurdistan au moyen d’un dialogue constructif**

Le succès de la campagne militaire de Mossoul est largement dû à la bonne coopération et à l’unité d’intention entre le gouvernement fédéral et le gouvernement régional du Kurdistan. Ces bonnes relations ont été compromises par la décision unilatérale de la région du Kurdistan d’organiser un référendum sur l’indépendance. L’UE devrait rester pleinement attachée à l’unité de l’Iraq et encourager les parties à renouer avec cet esprit de coopération afin de renforcer l’ordre fédéral de l’Iraq et de résoudre les désaccords de longue date qui ont affecté les relations. Il s’agit notamment de régler les différends relatifs au pétrole et à la répartition des recettes, ainsi qu’aux régions frontalières contestées, au moyen d’un dialogue constructif entre le gouvernement fédéral et le gouvernement régional du Kurdistan, fondé sur la Constitution iraquienne et sur les responsabilités et prérogatives respectives des parties. L’UE estime qu’un **dialogue soutenu sur toutes les questions en suspens** est essentiel afin de trouver des solutions qui répondent aux exigences constitutionnelles et de mettre en place des relations stables qui satisfassent les deux parties.

**4.6 Réformes économiques et financières et commerce**

L’UE soutient les intentions de réforme économique du gouvernement iraquien, en particulier son objectif visant à réduire les subventions et les dépenses en capital tout en maintenant les dépenses en faveur de la protection sociale et en améliorant la transparence budgétaire et la stabilité monétaire. L’actuel accord de confirmation conclu avec le FMI est crucial pour aider l’Iraq à rétablir la stabilité macroéconomique (maintenir la parité monétaire, réduire le déficit budgétaire, contrôler les niveaux d’endettement, payer des arriérés aux groupes pétroliers internationaux, restructurer les banques d’État, etc.).

**Une mise en œuvre résolue des réformes par le gouvernement est nécessaire**, les réformes budgétaires indispensables et la réduction du déficit budgétaire afin de le ramener à un niveau durable ne s’étant pas concrétisées jusqu’ici. Il est crucial que le gouvernement iraquien s’engage de manière plus crédible en faveur des réformes budgétaires et des réformes en matière de gouvernance, en concertation avec les institutions financières internationales, pour que le soutien international, y compris le programme du FMI, se poursuive avec succès. Une utilisation plus efficace des revenus substantiels du pétrole et du gaz et la mobilisation des ressources non pétrolières seront nécessaires aux fins de la viabilité budgétaire, du développement économique qui permettra de créer des emplois pour la population jeune du pays (ce qui constitue l’un des meilleurs freins à l’attrait de l’idéologie terroriste), ainsi que de la reconstruction. Il est essentiel d’entreprendre des réformes structurelles pour améliorer l’environnement des entreprises en Iraq et pour rétablir la fourniture de services, en particulier dans le secteur de l’électricité. Les réformes en cours soutenues par la Banque mondiale, avec l’appui de l’UE, en particulier dans les secteurs de la bonne gouvernance, de la modernisation des systèmes de gestion des finances publiques, de la réforme des entreprises publiques et de la réforme dans le secteur de l’énergie, revêtent une importance stratégique pour que le pays puisse tirer parti de son industrie extractive et de ses sources d’énergie renouvelables inexploitées, au profit de l’ensemble de la population.

L’UE devrait proposer son expertise afin de soutenir ces réformes économiques en Iraq, en s’appuyant sur les différents outils dont elle dispose, dont l’accord de partenariat et de coopération entre l’UE et l’Iraq. Dans un premier temps, l’accent sera mis sur l’amélioration de la gestion des finances publiques, en étroite collaboration avec le FMI et la Banque mondiale.

Pour l’UE, le resserrement des liens commerciaux avec l’Iraq constitue un élément important de la reconstruction et du développement du pays. Les possibilités de développement du commerce bilatéral entre les deux économies sont très prometteuses et les investissements de l’UE auraient un effet hautement bénéfique sur l’essor de l’Iraq. L’UE devrait continuer à soutenir l’adhésion de l’Iraq à l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et encourager le pays à demander l’aide de la Banque mondiale (programme de soutien à la facilitation des échanges) afin de faciliter l’intégration de l’Iraq dans l’économie mondiale.

**4.7 Soutien à un système judiciaire efficace et indépendant et à une** **justice transitionnelle**

L’UE devrait aider le gouvernement à mettre en place un système judiciaire efficace et indépendant, qui respecte les valeurs démocratiques, les principes de bonne gouvernance, l’état de droit et les normes internationales en matière de droits de l’homme. Il est essentiel de réformer le système pénitentiaire et les conditions légales de détention, notamment pour les personnes détenues à des fins d’examen, en conformité avec les lois et les normes nationales et internationales qui garantissent des conditions de détention humaines. Le non-traitement de cette question mettrait en péril les efforts de stabilisation et de réconciliation.

Les crimes inqualifiables commis par Daech ont causé d’immenses souffrances aux victimes et à leurs familles. Il est indispensable que les efforts de réconciliation incluent un processus qui mène à la poursuite des personnes responsables de tous ces crimes, rende la justice et accorde réparation aux victimes, et s’inscrive dans un **processus plus large de justice transitionnelle**, garantissant l’établissement des responsabilités pour toutes les violations des droits de l’homme et tous les abus commis dans le cadre du conflit. L’UE devrait également s’efforcer de soutenir les efforts internationaux visant à lutter contre le trafic de biens culturels et à restaurer et préserver le patrimoine culturel de l’Iraq.

Le gouvernement iraquien a convenu, en vertu de la résolution 2379(2017) du Conseil de sécurité des Nations unies, d’amener Daech à rendre des comptes pour ses actes en Iraq. Une équipe des Nations unies sera déployée dans le pays pour recueillir, conserver et stocker des éléments de preuve relatifs aux actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l’humanité et des crimes de génocide perpétrés par le groupe terroriste en Iraq, dans le plein respect de la souveraineté de l’Iraq et de sa compétence pour les crimes commis sur son territoire. L’UE est disposée à soutenir le gouvernement iraquien dans les efforts qu’il déploie à cet égard et a déjà pris des mesures pour encourager la coopération sur la base des intérêts communs de l’Iraq et de l’UE dans ce domaine. Une partie des combattants étrangers qui ont rejoint Daech étant originaires d’États membres de l’UE, il est également urgent et prioritaire pour l’UE que les enquêtes et poursuites liées aux crimes qu’ils ont commis aient lieu dans le cadre de procédures pénales indépendantes, en respectant les principes du procès équitable conformément au droit international. Les objectifs de l’UE dans ce domaine sont étroitement alignés sur les objectifs du plan d’action de Paris[[12]](#footnote-12) et sur les priorités d’action de Madrid[[13]](#footnote-13) concernant l’obligation de répondre des crimes commis par Daech.

**4.8 Soutien à une éducation inclusive, équitable et de qualité**

La récente crise a fortement perturbé le système éducatif iraquien et, selon les estimations, 3,5 millions d’enfants ne sont pas scolarisés. Il est urgent de former les enseignants, de disposer de davantage de bâtiments scolaires et de s’attaquer aux obstacles auxquels les enfants sont confrontés pour accéder à l’éducation afin d’**éviter l’apparition d’une «génération perdue»**. L’UE devrait accroître son soutien à l’enseignement primaire et secondaire, en mettant l’accent sur la réforme de l’éducation, le rétablissement des programmes nationaux dans les zones libérées et l’accès à l’enseignement des enfants déplacés et de ceux vivant dans les zones rurales. Elle devrait également continuer de soutenir les possibilités en matière d’enseignement supérieur pour tous et en particulier pour les personnes déplacées et pour les réfugiés. Une priorité importante pour l’UE dans la mise en œuvre de ces mesures devrait être d’améliorer autant que possible l’accès à l’éducation à tous les niveaux pour les filles, y compris pour celles qui en ont été exclues jusqu’à présent.

Compte tenu du potentiel que présente l’éducation en tant que catalyseur du développement, l’UE devrait aider l’Iraq à réformer les politiques et la gouvernance dans ce secteur, à mettre en place des conditions favorables à l’apprentissage, à renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs, ainsi qu’à favoriser la participation des jeunes à des initiatives au niveau local. Ces mesures devraient aller de pair avec un système durable de protection de l’enfance dans le cadre de l’amélioration de la gouvernance du pays. Des efforts visant à renforcer et à soutenir les établissements universitaires iraquiens, en particulier les universités et les centres de recherche – qui faisaient autrefois partie des meilleurs de la région – sont aussi essentiels.

**4.9 Gestion de la migration**

Des pourparlers sur la migration sont menés avec l’Iraq dans le cadre du processus régional de Budapest depuis plusieurs années. Le Conseil des affaires étrangères de l’UE de juin 2017 a réaffirmé que l’UE demeurait fermement résolue à aider l’Iraq à surmonter la crise, notamment par la mise en œuvre de l’accord de partenariat et de coopération conclu entre l’UE et l’Iraq, qui prévoit une coopération dans le domaine de la migration sous tous ses aspects, et invitait l’Iraq à renforcer la coopération en vue de faciliter le retour des Iraquiens dans leur pays.

Sur la base de la visite technique de représentants de l’UE en Iraq en décembre 2017, l’UE entend mettre en place une **approche sur mesure de la gestion de la migration** au profit tant de l’UE que de l’Iraq. La coopération reposera sur une évaluation des besoins spécifiques menée en concertation entre les parties. Elle se concentrera sur des domaines prioritaires tels que le renforcement de la coopération en matière de réadmission depuis l’UE de migrants iraquiens en situation irrégulière, dans le plein respect des droits fondamentaux et des normes internationales, le renforcement du lien entre migration et développement, l’organisation de campagnes d’information sur les risques de la migration irrégulière, ainsi que la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Les parties sont convenues de réadmettre leurs migrants respectifs en situation irrégulière, y compris ceux qui choisissent de rentrer volontairement dans leur pays.

**5. Mise en œuvre et mobilisation internationale**

Dans la mise en œuvre des politiques et des mesures arrêtées dans la présente stratégie, **l’UE devrait collaborer étroitement avec le gouvernement iraquien** pour définir précisément les besoins et établir des priorités. Une coordination étroite et une répartition des tâches avec les États membres, les Nations unies, la coalition internationale de lutte contre Daech, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ainsi que d’autres partenaires régionaux et internationaux seront essentielles à la réussite de la mise en œuvre des mesures proposées. Le fait de tirer pleinement parti des mécanismes établis au titre de l’accord de partenariat et de coopération entre l’UE et l’Iraq permettra à l’UE de suivre les progrès réalisés et d’approfondir progressivement ses liens avec l’Iraq. L’UE veillera à ce que des femmes et des jeunes ainsi que la société civile iraquienne participent, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre de cette stratégie, des mesures et des processus qui y figurent.

Les moyens financiers disponibles dans le cadre du budget de l’UE pour mettre en œuvre les mesures proposées ont été programmés au titre de la coopération au développement. Des fonds peuvent aussi être mis à disposition au titre de l’aide humanitaire et d’autres instruments de financement de l’action extérieure dans le cadre de l’actuel cycle de planification financière de l’UE de sept ans, qui s’achève en 2020.

L’UE, de concert avec les États membres contributeurs, étudiera les possibilités d’élargir le portefeuille du fonds fiduciaire régional de l’Union européenne en réponse à la crise syrienne (le «fonds Madad») en Iraq pour faire le lien entre l’aide humanitaire et l’aide au développement à plus long terme.

L’UE continuera également d’encourager et de financer la participation d’entités privées et publiques iraquiennes à Horizon 2020, le programme de recherche et d’innovation de l’UE.

Un facteur déterminant pour la rapidité et le succès de la mise en œuvre de cette stratégie est la situation en Iraq ainsi que la détermination et la capacité du gouvernement et du peuple iraquiens à mener les réformes nécessaires. L’UE peut être amenée à moduler ses politiques et les instruments qu’elle déploie en Iraq en fonction de l’évolution de la situation sur le terrain, en particulier pour ce qui est de la sécurité, de la stabilité politique, de la mise en œuvre des réformes et des progrès accomplis sur le plan de la réconciliation nationale. **Le niveau d’aide fourni par l’UE à l’Iraq devrait être lié à la volonté du pays d’engager des réformes, à son respect des principes démocratiques, à l’ouverture, au non-recours à la violence et à la priorité accordée aux institutions civiles de l’État en matière de sécurité et de gouvernance politique.**

L’approche adoptée par les voisins de l’Iraq constituera un facteur déterminant pour la stabilisation du pays, la réussite du processus de réconciliation nationale et les efforts de reconstruction. L’UE devrait dès lors examiner cette question avec les partenaires de la région, afin de renforcer le message selon lequel le fait, pour les pays voisins, de jouer un rôle constructif et de soutien à l’égard du peuple et du gouvernement iraquiens serait bénéfique non seulement pour l’Iraq, mais également pour la stabilité de l’ensemble de la région.

Pour contribuer à consolider la mobilisation régionale et internationale en faveur de l’Iraq, l’UE entend coprésider, avec le gouvernement iraquien, le Koweït, les Nations unies, la Banque mondiale et d’autres partenaires, une **conférence sur la reconstruction et le développement de l’Iraq**, qui aura lieu en février 2018. Cette conférence sera organisée par le Koweït et tous les principaux donateurs ainsi que les pays du voisinage de l’Iraq y participeront.

L’UE prévoit un réexamen de cette stratégie après deux ans, afin d’évaluer l’incidence des actions qui y sont présentées et de procéder aux ajustements qui s’imposent. Ce réexamen devrait comporter une évaluation de la perception des politiques de l’UE par les principales parties prenantes en Iraq, afin de garantir l’adhésion nécessaire et continue de la population locale et du gouvernement iraquien à l’action de l’UE.

1. http://theglobalcoalition.org/fr/accueil/ [↑](#footnote-ref-1)
2. https://europa.eu/globalstrategy/fr/strategie-globale-de-lunion-europeenne [↑](#footnote-ref-2)
3. https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/20150206\_join\_en.pdf [↑](#footnote-ref-3)
4. http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/06/19/conclusions-iraq/ [↑](#footnote-ref-4)
5. https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/migratory-pressures/countries-origin-transit/eu-turkey-statement/# [↑](#footnote-ref-5)
6. 17 065 retours en 2016, soit un taux de retour de 50 %, 4 950 retours en 2015, soit un taux de retour de 16 % - données Eurostat. [↑](#footnote-ref-6)
7. 11 723 en 2016, contre 3 237 en 2015 – données OIM. [↑](#footnote-ref-7)
8. 84 % en 2015, 62 % en 2016, 53 % au 2e trimestre 2017 – données Eurostat. [↑](#footnote-ref-8)
9. Décision (UE) n° 2012/418 du Conseil du 21 décembre 2011 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de certaines dispositions de l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Iraq, d'autre part (JO L 204 du 31.7.2012, p. 18) et texte de l’accord (p. 20). Dans l’attente de son entrée en vigueur, l’accord est appliqué à titre provisoire conformément à l’article 3 de la décision. [↑](#footnote-ref-9)
10. https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/20150206\_join\_en.pdf [↑](#footnote-ref-10)
11. Décision (PESC) 2017/1869 du Conseil du 16 octobre 2017. [↑](#footnote-ref-11)
12. https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/afrique-du-nord-moyen-orient/evenements/article/plan-d-action-de-paris [↑](#footnote-ref-12)
13. http://www.exteriores.gob.es/Portal/es/SalaDePrensa/ElMinisterioInforma/Documents/20170524\_MADRID%20PRIORITIES%20FINAL.pdf [↑](#footnote-ref-13)